



Litige de location d'un véhicule utilitaire

Par mehdi05, le 03/11/2010 à 16:42

Bonjour,

il y a peu j'ai loué un véhicule utilitaire , j'ai malheureusement abimés un panneau en bois fissurer seulement a l'arrière de celui-ci ce qui es destiné a la protection du véhicule . J'ai donc laisser ma caution dans l'attente d'un devis de leur part , n'ayant pas de nouvel je me suis permis de me présenter a l'acceuil et la super surprise il m'annonce que le constructeur ne detail pas les panneaux de bois et donc vont devoir proceder au changement du kit complet soin 6 planches si mes souvenir sont bon , ce qui m amene a payer la facture du kit complet et non le panneau seul , je refuse bien évidemment de payer des choses que je n'ai dégradé alors ont il le droit de procéder ainsi ? (en sachant que dans le contrat le location il parle de carrosserie exterieur et non intérieur) dans l'ttente d'une réponse je vous en remercie d'avance cordialement